

## Avis public



### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**Projet de résolution CA16 170145 approuvant le projet particulier PP-91 visant à autoriser les usages des catégories E.1(1) et E.1(3), qui comprennent notamment les usages parc et esplanade, sur le site du concessionnaire Volvo situé au 4815, rue Buchan et sur les espaces adjacents relevant du domaine public, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017)*.**

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, que le projet de résolution CA16 170145 approuvant le projet particulier PP-91 décrit ci-dessus a été adopté par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016 et fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le **26 mai 2016 à compter de 18 heures 30 au 5160, boulevard Décarie, 4<sup>ième</sup> étage, à Montréal**, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

QUE l'objet de ce projet de résolution vise à autoriser les usages des catégories E.1(1) et E.1(3), qui comprennent notamment les usages parc et esplanade, sur le site du concessionnaire Volvo situé au 4815, rue Buchan et sur les espaces adjacents relevant du domaine public.

QUE ce projet particulier vise la zone 0034 ci-après illustrée :



QU'au cours de cette assemblée publique, le président d'assemblée expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de résolution ainsi que le sommaire décisionnel qui s'y rapporte sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 heures. Toute personne qui en fait la demande peut obtenir une copie du projet de résolution sans frais. Pour toute information additionnelle vous pouvez communiquer au 514 868-4561.

QUE le présent avis ainsi que ce projet de résolution et le sommaire décisionnel qui s'y rapporte sont également disponibles sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : [ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg](http://ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg), en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT à Montréal, ce 11 mai 2016.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate

Identification		Numéro de dossier : 1166826006
Unité administrative responsable	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme	
Niveau décisionnel proposé	Conseil d'arrondissement	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser les usages des catégories E.1(1) et E.1(3), qui comprennent notamment les usages parc et esplanade, sur le site du concessionnaire Volvo situé au 4815, rue Buchan et sur les espaces adjacents relevant du domaine public, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).	

## Contenu

### Contexte

Depuis quelques années, l'aménagement d'un parc au cœur du quartier Le Triangle fait l'objet de négociations.

De nombreux citoyens ont manifesté leur intérêt à ce que l'aménagement d'un parc se concrétise sur ce site.

Le 24 mars dernier, l'administration municipale a annoncé la conclusion d'une entente quant à l'acquisition du terrain présentement occupé par le concessionnaire Volvo pour y aménager un parc, soit les lots 2 648 742 et 2 648 743. Le réaménagement proposé inclut une partie des emprises des rues Buchan, Paré et Victoria, tel qu'identifié au plan (esquisse) en pièce jointe.

Actuellement, le zonage ne permet pas l'implantation d'un parc.

La proposition suivante vise à autoriser l'usage d'un parc et esplanade en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).

Utiliser l'outil de panification qu'est le projet particulier (PPCMOI) permettra de débiter rapidement la démolition et la décontamination du site tout en évitant la duplication des procédures d'autorisation que requièrent une modification du zonage et une demande de permis de démolition, deux procédures distinctes. Le comité de démolition est composé des mêmes membres que le comité consultatif d'urbanisme.

Au moment de l'adoption du PPCMOI, la Ville de Montréal sera propriétaire du site.

Le début des travaux de démolition est actuellement prévu au début automne, soit le 30 septembre 2016.

### Décision(s) antérieure(s)

CA16 170085 - Le 4 avril 2016 - Acceptation de la promesse de vente par laquelle la société Automobiles Uptown inc. promet de vendre à la Ville tous les droits qu'elle détient dans l'immeuble constitué des lots 2 648 742 et 2 648 743 du cadastre du Québec. (Dossier 1164315001)

CA16 170086 - Le 4 avril 2016 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du propriétaire, tous les droits qu'il détient dans l'immeuble constitué des lots 2 648 742 et 2 648 743 du cadastre du Québec. (Dossier 1154315003)

#### Description

Le projet particulier vise à autoriser les usages des catégories E.1(1) et E.1(3), qui comprennent notamment les usages parc et esplanade, sur le site du concessionnaire Volvo situé au 4815 rue Buchan et sur les espaces adjacents relevant du domaine public.

#### Justification

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent projet particulier pour les motifs suivants:

- Le remplacement d'un concessionnaire auto par un parc de quartier représente un bénéfice important pour la communauté;
- Ce projet concrétise la volonté de revitaliser le secteur;
- L'aménagement d'un parc est complémentaire au réaménagement du domaine public des emprises des rues Buchan, Paré et Victoria;
- Le comité consultatif d'urbanisme, à la séance du 6 avril 2016, a émis un avis favorable au projet.

#### Aspect(s) financier(s)

Non applicable

#### Développement durable

Ce dossier contribue à l'aménagement d'un quartier durable, améliorant la qualité du milieu de vie résidentiel tout en contribuant au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur.

#### Impact(s) majeur(s)

Non applicable

#### Opération(s) de communication

Un avis public et une consultation publique auront lieu conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

#### Calendrier et étape(s) subséquente(s)

- 2 mai 2016: Adoption 1<sup>er</sup> projet de résolution par le conseil d'arrondissement
- mai 2016: Avis public et affichage
- mi-mai 2016: Consultation publique
- 6 juin 2016: Adoption 2<sup>e</sup> projet par le conseil d'arrondissement
- juin 2016: Avis public
- juin 2016: Procédure d'approbation référendaire
- 27 juin ou 8 août 2016: Adoption de la résolution
- Juillet ou début septembre: Examen de conformité

#### Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

#### Validation

#### Intervenant et Sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Parties prenantes

Services

Lecture :

Responsable du dossier

Jean-Philippe GRENIER  
Conseiller en aménagement  
Tél. : 514-872-9565  
Télécop. : 514-868-5050

Endossé par:

Gisèle BOURDAGES  
conseiller(ere) en aménagement- c/e  
Tél. : 514 872-7600  
Télécop. : 000-0000  
Date d'endossement : 2016-04-12 15:20:17

Approbation du Directeur de direction

Sylvia-Anne DUPLANTIE  
Directrice de l'aménagement urbain et des  
services aux entreprises  
Tél. : 514 872-2345

Approuvé le : 2016-04-12 16:50

Approbation du Directeur de service

Tél. :

Approuvé le :

Numéro de dossier : 1166826006

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

---

Séance ordinaire du lundi 2 mai 2016

Résolution: CA16 170145

---

### PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-91

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-91 visant à autoriser les usages des catégories E.1(1) et E.1(3), qui comprennent notamment les usages parc et esplanade, sur le site du concessionnaire Volvo situé au 4815 rue Buchan et sur les espaces adjacents relevant du domaine public, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017)*.

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

#### SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire correspondant aux lots 2 648 742 et 2 648 743 ainsi qu'aux parties des lots 2 652 055, 2 652 056 et 2 652 057 identifié au plan joint à l'annexe A.

#### SECTION II AUTORISATION

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, les usages des catégories E.1(1) et E.1(3) y sont autorisés.

À cette fin, il est notamment permis de déroger à l'article 123 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276)*.

3. Toute autre disposition réglementaire non incompatible continue de s'appliquer.

#### ANNEXE A

Plan préparé par le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) de la Ville de Montréal et la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1166826006

Geneviève REEVES

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 9 mai 2016

# ANNEXE A



**PROJET LE TRIANGLE - PROJECTION D'UN ESPACE VERT - RUES BUCHAN, VICTORIA ET PARÉ**  
SMVT - DIRECTION DE L'URBANISME - DIVISION DES PROJETS URBAINS  
ARRONDISSEMENT COTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRACE, DIRECTION DE L'AMENAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES

